

# UN PROJET DE CONSTRUCTION, UNE RÉNOVATION, UN AGRANDISSEMENT ?

Consultez gratuitement  
un **architecte-conseiller**

ÉLUS

PARTICULIERS

PROFESSIONNELS

SUR RDV

Dans une permanence  
près de chez vous !

## QU'EST-CE QUE LE CAUE ?

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Landes est une association départementale chargée de promouvoir la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale.

Il a été créé à l'initiative du Conseil départemental en application de la loi sur l'architecture de 1977. Il est essentiellement financé par une part de la taxe d'aménagement.

Le CAUE est un organisme indépendant qui s'adresse à tous : particuliers, professionnels, élus ou encore jeunes publics. Par ses actions de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation, le CAUE des Landes remplit une mission de service public.

## UN ARCHITECTE-CONSEILLER POUR VOUS GUIDER

Un architecte-conseiller du CAUE des Landes vous reçoit, sur rendez-vous, lors de permanences dans une commune près de chez vous. Il peut également s'entretenir avec vous par téléphone, mail ou visioconférence.

Il n'exerce aucune mission de maîtrise d'œuvre\*, mais il intervient en amont de votre projet architectural pour vous accompagner notamment, dans :

- l'adaptation de votre logement prenant en compte les questions de performances énergétiques, de choix des matériaux, d'agencement intérieur, etc. ;
- l'intégration d'une construction neuve dans un contexte paysager, la volumétrie, l'orientation, etc. ;
- la réglementation (règlements d'urbanisme, normes, démarches administratives, etc.).

\* La maîtrise d'œuvre qualifie celui ou ceux qui conçoivent et dirigent la construction d'un édifice.

## BIEN PRÉPARER VOTRE RENDEZ-VOUS

Pour bénéficier d'un conseil optimal, n'oubliez pas d'apporter tous les documents utiles à la compréhension de votre projet :

- extrait cadastral ou plan de géomètre ;
- photos du bâtiment existant (façades), du terrain (environnement) ;
- plans existants ;
- croquis ou esquisses du projet ;
- règlements d'urbanisme ;
- documents administratifs (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

### Contactez-nous !

**Photo de couverture**  
Maison à Pimbo  
© CAUE 40

40 Landes  
**caue**  
Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

155, rue Martin Luther King  
40 000 MONT-DE-MARSAN  
05 58 06 11 77  
contact@caue40.com

caue40.com   

